CDG 32
Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du GERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

Séance du 19 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à seize heures et trente-cinq minutes, sur convocation adressée le 6 juin 2023, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : M. Alain Gateau

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, Mme Hélène BARAYRE, M. Roger BREIL, M. Jean-Pierre COT, M. Jean DUCLAVE, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Jacques FAUBEC, M. Alain GATEAU, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON.

Etaient excusés : M. Jean-Paul BEYRIE, M. Philippe DUPOUY, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Bernard LAPEYRE, Mme Elisabeth MITTERRAND, M. Richard TOURISSEAU suppléant de Mme Laure CLAMENS, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC, Mme Cathy DASTE-LEPLUS suppléante de M. Bernard KSAZ et M. Nicolas LABEYRIE suppléant de Mme. Elisabeth MITERRAND.

Mme Nathalie BARROUILLET a donné pouvoir à Mme SALLES pour la représenter et voter en son nom lors de la séance.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN- Directrice du CDG32 et Audrey CASTAY- chargée du conseil d'administration.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président a ouvert la séance.

Membres en exercice	22
Présents	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votant	13

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui portait sur les rapports suivants :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent (CA du 17/04/2023)
- Délégation du conseil d'administration au président du pouvoir d'ester en justice concernant la requête n°2301233-2.
- Décision modificative numéro 1

- Création d'une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du référent déontologue des élus.
- Marchés publics passés par le Président par délégation du conseil d'administration - pour information
- Attribution de subvention au Comité d'œuvres sociales du CDG32 (COS du CDG32) pour l'année 2023
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent (CA du 17/04/2023)

Le Président commence la séance par demander aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2023. Ce dernier qui n'a appelé aucune observation a été adopté à l'unanimité.

Ester en justice – requête n°2301233-2

Centre de Gestion de la FPT du Gers	
Séance du 19 juin 2023- 16h35	
Délibération n° 12-2023	
Nomenclature « ACTES » : 5.8 Décision d'ester en justice	

Le Président rappelle que conformément aux articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration décide des actions en justice du centre et doit autoriser le président à représenter le CDG en justice pour les litiges le concernant.

Le Centre de Gestion ayant reçu une requête n° 2301233 visant à contester un arrêté individuel pris par le Président du Centre de Gestion, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président à représenter le CDG dans cette affaire devant les juridictions compétentes et à faire appel à un avocat si nécessaire.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président du Centre de Gestion à représenter le CDG dans l'affaire précitée devant les juridictions compétences et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	**Décision adoptée à l'unanimité**
13	13	0	0	

Décision modificative n°1

Centre de Gestion de la FPT du Gers	
Séance du 19 juin 2023- 16h35	
Délibération n° 13-2023	
Nomenclature « ACTES » : 7.1 décision budgétaire	

La requête n° 2301233 reçue par le Centre de Gestion rend nécessaire la prise d'une décision modificative destinée à prévoir les crédits budgétaires liés aux remboursements de frais de justice non prévus au budget primitif et au budget supplémentaire votés pour l'année 2023 pour un montant de 10 000€.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative détaillée ci-dessous :

DEPENSES DE FOCNTIONNEMENT :

- Article 6227 (chp.011) - Frais d'acte et de contentieux : +10 000€
- Article 6411 (chp.012) - Personnel titulaire : -10 000€

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	**Décision adoptée à l'unanimité**
13	13	0	0	

Création d'une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du référent déontologue des élus

Centre de Gestion de la FPT du Gers	
Séance du 19 juin 2023- 16h35	
Délibération n° 14-2023	
Nomenclature « ACTES » : 9. Autres domaines de compétence	Interne CDG

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il est proposé de mutualiser cette fonction dans le ressort du centre de gestion du Gers en offrant aux élus qui le souhaiteront une solution « clé en main » :

- La gestion de l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis.
- Une équipe de référents déontologues experts et polyvalents choisis en raison de leur expérience et de leurs compétences.
- Un conseil personnalisé, confidentiel, impartial et indépendant.

Les conseils rendus par le référent déontologue ne font pas grief et ne sont, donc pas susceptibles de recours. Ils n'ont pas de caractère obligatoire.

Cette mission entrant dans le champ des missions facultatives relevant de l'article 452-40 du code de la fonction publique, il est proposé d'en fixer le tarif de la manière suivante :

- 90 euros lorsque le dossier est traité par un référent déontologue unique.
- 300 euros lorsque le dossier nécessite, par sa complexité ou sa sensibilité la réunion du collège des référents déontologues.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création d'une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du référent déontologue élus comme présenté précédemment et aux tarifs précités.

Il est précisé que les tarifs de ce nouveau service facultatif seront actualisés dans le document cadre du CDG relatif à la tarification des services conventionnels du Centre de Gestion.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	**Décision adoptée à l'unanimité**
13	13	0	0	

Marchés publics – Information du Conseil d'administration

Centre de Gestion de la FPT du Gers	
Séance du 19 juin 2023- 16h35	
Délibération n° 15-2023	
Nomenclature « ACTES » : 1.1 Marchés publics	

Par une délibération du 23 octobre 2020 le conseil d'administration a donné délégation au Président concernant la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon les procédures prévues aux articles R 2123-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique – CCP) dans la limite maximale de 90 000 € hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir lui donner acte de la communication de la liste des marchés publics conclus en application de cette délégation depuis le conseil d'administration du 17 avril 2023.

Nature du marché ou du contrat	**Montant HT en euros annuel sauf précision**	**Attributaire**
Renouvellement marché public de location d'imprimantes de bureau (4 ans)	145.88€/HT/mois + coût copie	SEB Bureautique Fas Similé, Rue de Viscos – 65 420 IBOS
Achat matériel informatique annuel	11 554.53€/HT	Société Aremas Informatique, 35 BIS Route de Toulouse – 32 600 L'Isle Jourdain

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Président de sa communication relative à la liste des marchés publics conclus par délégation depuis le 17 avril 2023.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
13	13	0	0	

Attribution de subvention – Comité d'œuvres sociales (COS CDG32) pour l'année 2023

Centre de Gestion de la FPT du Gers	
Séance du 19 juin 2023- 16h35	
Délibération n° 16-2023	
Nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions	

Le Président propose à l'assemblée délibérante de prononcer sur la demande de subvention du Comité d'Œuvres Sociales du Centre de Gestion (COS du CDG32) pour un montant de 9 000€ pour l'année 2023 (montant qui inclus l'action sociale via l'adhésion au Comité National d'Action Sociale-CNAS pour les agents).

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la subvention au Comité d'Œuvres Sociales du Cendre de Gestion pour un montant de 9 000 € pour l'année 2023 et autorise le Président à procéder au paiement de la sommes due.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
13	13	0	0	

Questions diverses

Le Président profite du conseil d'administration pour faire un retour aux élus sur la journée « Cybersécurité » organisée en partenariat avec l'Association des Maires de France 2023 le 15 juin 2023. Les interventions des différents invités étaient riches et complémentaires ce qui a été apprécié.

L'ordre du jour épuisé, le président a levé la séance à 17h 05.

Le secrétaire de séance,
Alain GATEAU

Le Président,
Didier DUPRONT

CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE GERS

Liste des délibérations adoptées au cours de la séance du 19/06/2023		
Numéro	**Objet**	**Sens du vote**
12-2023	Autorisation du Président pour ester en justice dans le cadre de la requête n°2301233-2	A l'unanimité
13-2023	Décision modificative numéro 1	A l'unanimité
14-2023	Création d'une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du référent déontologue des élus	A l'unanimité
15-2023	Marchés publics passés par le Président par délégation du CA (décision)	A l'unanimité
16-2023	Attribution de subvention au Comité d'œuvres sociales du CDG32 (COS du CDG32) pour l'année 2023	A l'unanimité